

Cette circulaire décrit les modalités d'organisation des élections professionnelles au sein de la DGFIP :

- - présentation du processus électoral (vérification des états nominatifs provisoires, des listes électorales et dépôt des candidatures) ;
- - présentation du dispositif d'information et d'accompagnement des directions.

Elle sera complétée par une circulaire décrivant les opérations relatives au vote électronique (portail électeur et fonctionnement des bureaux de vote électronique).

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---